



Le

Stan-Info

Juin 2017
Vol. 01 – Numéro 20

221, rue Centrale
St-Stanislas-de-Kostka
(Québec) J0S 1W0
(450) 373-8944

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Mot du Directeur général

Chers citoyens,
Chères citoyennes,

Le weekend du 21-22 et 23 avril dernier avait lieu le tournage de la *Petite Séduction* à Saint-Stanislas-de-Kostka. L'administration municipale tient à souligner à quel point la grande qualité de notre fin de semaine nous remplit de fierté et combien nous avons apprécié l'implication de tous et chacun d'entre vous.

Cette fierté rejaillit, non seulement sur nos participants et nos figurants, mais également sur vous, la population, qui s'est jointe à nous lors des différents tournages. En étant ainsi sous les feux de la rampe d'un réseau national de télévision dans le cadre d'une émission de grande écoute, notre municipalité a bénéficié d'un rayonnement inespéré. Cette vaste carte postale nous a permis de mieux faire connaître notre milieu de vie et a largement contribué à mousser notre pouvoir d'attraction.

Aujourd'hui, nous tenons à vous remercier, chacun et chacune d'entre vous, qui avez participé au tournage de cette émission. Merci de nous avoir permis de réaliser ensemble cette belle mission, dont nous pouvons être fiers : faire briller Saint-Stanislas-de-Kostka d'un océan à l'autre en unissant nos forces pour séduire Marie-Soleil Dion.

Pour plusieurs d'entre vous, l'appartenance à notre municipalité représente beaucoup plus qu'un simple passage, qu'une simple séduction : c'est une

vocation, une passion, une famille. Au-delà de cet engagement, nous souhaitons de tout cœur que vous maintiendrez ces liens solides qui vous unissent à VOTRE municipalité. Nous espérons avoir le plaisir de vous revoir à maintes occasions dans tous ces projets tout aussi mobilisateurs et rassembleurs !

Je ne saurais conclure sans mentionner que cet agréable succès fut rendu possible grâce au magnifique travail de notre porte-parole et chef d'orchestre, en l'occurrence notre directrice aux services aux citoyens, à la culture et aux communications, madame Mélanie Roux. Mélanie, dès le départ, a cru au projet et a chapeauté celui-ci en mobilisant et coordonnant une splendide équipe de bénévoles qui a investi temps et énergie, afin de s'assurer que chacun des blocs de l'émission soit prêt. Sans son dévouement et sa présence, ce projet n'aurait pas été aussi vivant !

Nous ne pouvons aussi passer sous silence tout le travail réalisé en amont et pendant le tournage par l'ensemble des employés municipaux et des travaux publics. Nous remercions en l'occurrence le personnel du service de l'administration et du service de sécurité incendie qui a mis la main à la pâte, afin que les préparatifs et le matériel de chaque bloc télévisuel soient parfaits et livrés dans les délais requis à la demande des membres de l'équipe de production. Leur service auprès des citoyens fut également exemplaire tout au long du weekend.

Que dire de notre jeunesse qui a été mise en valeur grâce à la précieuse collaboration

de nos deux enseignantes sur le comité et par l'apport du service de garde. Par leur innovation, leur créativité et leur engagement, notre milieu a su briller d'éclatante façon.

L'émission est maintenant disponible sur le site internet d'ICI Radio-Canada à l'adresse : <http://ici.radio-canada.ca/tele/la-petite-seduction/site/episodes>. Nous vous invitons à découvrir ou redécouvrir les plus beaux atouts de votre communauté et les initiatives mises de l'avant pour charmer notre artiste invitée Marie-Soleil Dion. Vous trouverez en page 9 du bulletin la liste complète des gens impliqués et des organismes qui ont contribué au succès de cette merveilleuse aventure télévisuelle.

Au nom de toute la communauté, du conseil municipal, de mon équipe et en mon nom, je félicite et remercie tous ces gens pour ce franc succès et disons-nous BRAVO pour cette magnifique expérience !

Maxime Boissonneault
Directeur général

**CONGÉ FÉRIÉ :
FERMETURE DES
BUREAUX MUNICIPAUX**

Fête du Canada :
lundi 3 juillet 2017

**La séance ordinaire du conseil
aura lieu le mardi 4 juillet à 20h.**

Table des matières

Avis publics	2
Infos municipales	3-4
Maire d'un jour	5
Service incendie	5
Message de l'inspectrice	6
Sûreté du Québec	6-7
Bibliothèque	7
Mobilisation citoyenne	8
La Petite Séduction	9
Loisirs	10
Organismes régionaux	10
Invitation	11
Environnement	12





Saint-Stanislas-de-Kostka

Caroline Huot

Mairesse

mairie@st-stanislas-de-kostka.ca

Sébastien Frappier

Conseiller – district no. 1

conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca

Vacant

Conseiller – district no. 2

conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca

Camille Deschamps

Conseiller – district no. 3

conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca

Michel Taillefer

Conseiller – district no. 4

conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca

Réjean Dumouchel

Conseiller – district no. 5

conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Archambault

Conseiller – district no. 6

conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca

Bureau municipal

221, rue Centrale, C.P. 120

Saint-Stanislas-de-Kostka (Qc) J0S 1W0

Tél.: (450) 373-8944

Fax: (450) 373-8949

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 9h à 16h

Vendredi de 9h à midi

Fermé entre midi et 13h.

Courriel: info@st-stanislas-de-kostka.ca

Site web: www.st-stanislas-de-kostka.ca

Municipalité Saint-Stanislas-de-Kostka:

www.facebook.com/stanislasdekostka/

Bibliothèque Maxime-Raymond:

www.facebook.com/bibliomaximeraymond/

Camp de jour:

www.facebook.com/campjourstan/

Stan-Ados:

www.facebook.com/stanadolescents/

Conception et impression du journal:

© Les Publications Municipales

Sans frais: 1 (877) 553-1955

AVIS PUBLICS

FAUCHAGE - HERBE ET BROUSSAILLE DES TERRAINS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, à tous les propriétaires et occupants de la susdite municipalité :

QUE, conformément à l'article 37 du règlement de construction 147-2002 ainsi qu'aux articles 13 et 44 du règlement municipal harmonisé 450, constitue une nuisance et est prohibé le fait de laisser pousser sur leurs terrains :

- De la broussaille et de l'herbe allant jusqu'à 10 cm ou plus de hauteur, sur un terrain non vacant situé en zone autre qu'agricole ;
- De la broussaille et de l'herbe allant jusqu'à 60 cm ou plus de hauteur, sur un terrain vacant situé dans une zone autre qu'agricole.

QUE des dispositions doivent être prises pour nettoyer le terrain et couper les broussailles et les herbes présentes afin de se conformer en tout temps à l'article 37 du règlement de construction 147-2002 ainsi qu'aux articles 13 et 44 du règlement municipal harmonisé 450.

À DÉFAUT de faucher son terrain suivant les dispositions de l'article 13 du règlement municipal harmonisé 450, après avoir avisé le contrevenant de son défaut, la Municipalité peut procéder au fauchage du terrain aux frais de la personne dans les trois jours de l'avis.

Ces frais constituent une créance privilégiée et prioritaire en faveur de la Municipalité, recouvrable comme une taxe municipale.

QUICONQUE contrevient à l'une des dispositions énoncées ci-haut commet une infraction et est passible, en plus des frais applicables, d'une amende minimale de 100 \$ et maximale de 1 000 \$ pour une personne physique et d'une amende minimale de 200 \$ et maximale de 2 000 \$ pour une personne morale. En cas de récidive, ces montants sont doublés.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 8 mai 2017.

Maxime Boissonneault

Directeur général

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 321-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 146-2002 DE FAÇON À ÉTABLIR CERTAINES NORMES QUANT À LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017, le conseil a adopté par résolution le règlement 321-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 146-2002 de façon à établir certaines normes quant à la construction de bâtiments accessoires ;

QUE le règlement 321-2017 est entré en vigueur à la date du certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry, soit le 20 avril 2017 ;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 21 avril 2017.

Maxime Boissonneault

Directeur général

VENTES DE GARAGE

La prochaine vente de garage se tiendra les **2-3 et 4 juin** sur notre territoire.

Nous vous rappelons que le règlement municipal harmonisé 299 précise que :

- Vous devez vous identifier à la Municipalité, et ce, gratuitement, avant la tenue de votre vente de garage. Pour ce faire, veuillez communiquer avec l'Hôtel de Ville au (450) 373-8944, poste 209;
- Les ventes sont permises lors de ces journées entre 9h et 21h;
- La vente doit se tenir à l'intérieur des limites de votre propriété;
- Les panneaux d'identification, au nombre maximal de 2, doivent se retrouver sur les lieux mêmes de la vente. Notez qu'après votre vente de garage, nous vous demandons de ne pas mettre les articles non vendus aux ordures. Nous vous encourageons à les remettre à un organisme accrédité et spécialisé qui pourra les confier à d'autres familles pour qui ces objets s'avéreront utiles. Merci de votre collaboration.

Notez que la vente de garage subséquente aura lieu quant à elle les **2-3 et 4 septembre prochains**.



COOP SANTÉ - NOUVEAUX SERVICES OFFERTS

En plus des prélèvements sanguins, la COOP Santé offre maintenant ; prise de glycémie, de tension artérielle, vaccins, consultations, prescriptions, cours prénataux et plus encore. Pour plus d'information ou pour prendre rendez-vous, composez le : (450) 395-3990.

Prochaine journée de service le **mardi 27 juin** dès 7h30 au Centre socioculturel.



CONSULTATION PUBLIQUE – REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Nous vous invitons à surveiller votre courrier postal ainsi que le journal le Saint-François pour tous les détails concernant la consultation publique portant sur la refonte des règlements d'urbanisme. Cette consultation se tiendra le **jeudi 22 juin, prochain à 19h**, au centre municipal. Les détails concernant les sujets qui seront traités seront communiqués à l'intérieur de l'avis public.

RAPPEL – CONSULTATION CITOYENNE

Votre Municipalité a entrepris une vaste consultation auprès de vous, chers (chères) citoyen(ne)s, afin de connaître votre satisfaction quant aux différents services mis en place par l'organisation municipale. La première étape de cette consultation consiste à vous inviter à compléter un questionnaire portant sur différents axes : la coopération, les valeurs, l'accessibilité, l'adaptabilité, la pro-action, l'anticipation, l'innovation, la transparence, l'engagement et la vision commune.

Votre participation est importante, puisqu'elle permettra à l'administration d'améliorer les services offerts en fonction de vos réponses et de vos besoins identifiés. Le questionnaire est accessible sur internet : <http://st-stanislas-de-kostka.ca/fr/consultation-citoyenne>

TAXES MUNICIPALES

Nous vous rappelons que cette année, le compte de taxes est payable en quatre versements et que le troisième versement vient à échéance le **10 juillet** prochain. Nous vous rappelons de ne pas oublier d'acquitter, avant cette date limite, votre troisième versement.

Veuillez prendre note que les comptes de taxes 2017 doivent être payés en totalité avant le **15 décembre** prochain, afin d'éviter la vente pour non-paiement des impôts fonciers et scolaires. Vous éviterez ainsi les inconvénients reliés au défaut de paiement (parution dans le journal et frais additionnels de la MRC).



Si vous croyez ne pas être en mesure d'acquitter le montant requis, veuillez en aviser votre institution financière le plus rapidement possible. Vous pouvez également effectuer des versements par voie électronique.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER – UN SURPLUS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Le directeur général a déposé le 20 avril 2017 le rapport financier consolidé pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016 de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka. La Municipalité affiche un surplus de 6,25 % de son budget d'opération.

«*La gestion rigoureuse de l'administration et tous les efforts consentis tout au long de l'année nous ont permis d'atteindre notre cible de dépenses. Le maintien d'un léger surplus est nécessaire, afin de faire face aux imprévus pouvant survenir à tout moment dans une année*», a déclaré la mairesse, Caroline Huot.

«*Nous sommes constamment à la recherche de sources de financement, que ce soit des subventions ou différents programmes gouvernementaux, afin de pouvoir concrétiser nos projets inscrits à nos différentes politiques municipales adoptées ces dernières années. Nos employés continueront à déployer les efforts nécessaires afin de dynamiser notre milieu et diminuer le fardeau des contribuables*», a poursuivi le directeur général, Maxime Boissonneault.

Revenus de subventions en immobilisations

Parmi les faits saillants de ce rapport, notons que l'exercice témoigne d'un large appui financier issu des paliers supérieurs de gouvernement, alors que les subventions en immobilisations se sont faites nombreuses au cours de la dernière année, atteignant la somme de 558 707 \$, en appréciable hausse par rapport à 2015, alors qu'elles avaient été de 49 952 \$. Ces différents soutiens financiers ont notamment servi à l'amélioration du réseau routier, à la construction d'une tour de radiocommunication, d'une patinoire multi-sports, d'un pavillon permanent et d'un jeu de shuffleboard.

Des mécanismes de saine gestion

La Municipalité veille à garantir une rigoureuse gestion de ses fonds publics. Voilà pourquoi la direction a mis à jour l'année dernière la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations. Par cette démarche, on se dote ainsi d'une référence actualisée quant à l'identification et à la comptabilisation des

dépenses en immobilisations et leur amortissement en fonction de critères préétablis et qui ont une incidence significative sur la situation financière de la municipalité.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 – RECRUTEMENT DU PERSONNEL ÉLECTORAL

En prévision des élections municipales 2017, plusieurs postes seront à combler afin de procéder au vote par anticipation, fixé au dimanche 29 octobre 2017, ainsi que pour le jour du scrutin, établi au dimanche 5 novembre 2017.

Les postes disponibles sont les suivants :

- Préposés à l'accueil;
- Scrutateurs;

- Secrétaires de bureaux de vote;
- Membres de la table de vérification de l'identité de l'électeur;
- Personnes responsables de l'information et du maintien de l'ordre (PRIMO).

Toutes les personnes intéressées à travailler lors des élections municipales sont invitées à soumettre leur candidature, avant le 30 juin 2017, en complétant le formulaire de recrutement du personnel électoral de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka. Vous pouvez également vous procurer ledit formulaire au bureau du président d'élection situé au 221 de la rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka.



En prévision de l'élection municipale du 5 novembre prochain, nous vous invitons à visiter quotidiennement le site Internet municipal à l'adresse <http://st-stanislas-de-kostka.ca/fr/elections2017>. Celui-ci sera constamment mis à jour au cours des prochains mois.

Le site contiendra plusieurs informations relatives aux élections municipales. À ce jour, vous retrouvez l'information nécessaire sur les districts électoraux et le découpage de la carte électorale, l'inscription des électeurs non domiciliés, ainsi que le formulaire de recrutement du personnel électoral.

Pour toute question relativement aux élections municipales, vous pouvez communiquer avec le président d'élection par téléphone au (450) 373-8944 ou par courriel à elections@st-stanislas-de-kostka.ca.

BRANCHEMENTS AU RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL ET SOUPAPE DE SURETÉ

Le printemps 2017 a été marqué par des pluies abondantes sur tout le sud du Québec, ce qui, ajouté à la fonte des neiges, a fait grimper les niveaux d'eau. Entre le 26 mars et le 24 avril, il est tombé entre 140 et 180 mm de pluie sur le sud du Québec et le sud-est de l'Ontario, soit une quantité de pluie excédant de 80 à 120 % la quantité moyenne qu'on reçoit normalement pour cette période.

Seulement entre le 10 avril et le 24 avril, il est tombé de 50 à 80 mm de pluie sur le sud du Québec, soit une quantité excédentaire variant de 50 à 100 % de plus que la quantité normale moyenne. Ainsi, les quantités reçues depuis le 1er avril représentent des sommes très rarement atteintes et se classent parmi les 5 plus grandes valeurs en 130 ans ! Combinés à la fonte des neiges, qui était d'une épaisseur de 80 % à 200 % au-dessus de la moyenne au 1er avril, les niveaux d'eau ont monté considérablement dans notre région.

En vertu du règlement 212-2007, concernant les branchements au réseau d'égout municipal, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de déverser au réseau d'égout municipal les eaux souterraines et les eaux pluviales. Ces eaux doivent être évacuées sur le terrain ou dans un fossé. Les branchements conformes au réseau d'égout diminuent les risques de refoulement du réseau sanitaire municipal et résidentiel. Les branchements conformes permettent également de réduire les coûts d'exploitation supplémentaires reliés aux inondations récurrentes et aux refoulements lors de pluies abondantes.

Nous vous rappelons que :

- l'égout sanitaire est conçu exclusivement pour recevoir les eaux usées;

- l'égout pluvial est conçu pour évacuer les eaux de ruissellement.

Ainsi, la pompe d'assèchement (sump pump) de votre fosse de retenue doit évacuer l'eau exclusivement dans le fossé ou dans l'égout pluvial desservant votre propriété. **Nous vous rappelons qu'en vertu du règlement 212-2007, le rejet des eaux de ruissellement dans le réseau d'égout sanitaire est illégal et constitue une non-conformité.**

Brancher vos drains de fondation ou vos gouttières à l'égout sanitaire, en plus de constituer une non-conformité au règlement 212-2007, risque de causer des refoulements dans votre sous-sol. Ces branchements illicites au réseau d'égout sanitaire représentent une dépense inutile pour traiter de l'eau propre et l'acheminer au lac.

Soupape de sureté (clapet de non-retour)

Conformément au règlement 214-2007, tout immeuble desservi par le service d'égout sanitaire doit installer et maintenir en bon état une soupape de sureté afin d'empêcher tout refoulement des eaux usées. Les normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sureté sont celles prescrites par le code national de la plomberie. Par ailleurs, nous vous recommandons d'avoir un accès permanent aux clapets anti-retours et de les examiner régulièrement afin de vous assurer qu'aucun débris n'en gêne le fonctionnement.

Saviez-vous que... ?

- Le débit normal de notre réseau d'égout, par jour, est de **250 000 litres d'eaux usées.**
- Une pompe d'assèchement de 1/3 de force pompe jusqu'à **11 300 litres d'eau**

par heure et une pompe de ½ force pompe jusqu'à **22 600 litres d'eau par heure.**

- En ayant seulement **11 résidences de branchées illicitement** au réseau d'égout sanitaire et en rejetant l'eau d'une pompe d'assèchement durant une heure, sans arrêt, nous atteignons le débit normal de notre réseau d'égout pour une seule journée.
- Lors des pluies abondantes du 6 et 7 avril dernier, notre réseau a enregistré un débit total de **2 200 000 litres d'eau pour une seule journée.**
- Si l'ensemble des résidences desservies actuellement par le réseau d'égout étaient branchées illicitement en rejetant l'eau de leur pompe d'assèchement durant une heure, sans arrêt, nous aurions un débit de **11 125 000 litres dans le réseau,** soit près de 45 fois plus élevé que notre débit normal pour une seule heure, sans compter le débit des eaux usées.

Voilà pourquoi il est strictement interdit de brancher une pompe d'assèchement, les gouttières, drains de toit et drains français au réseau d'égout sanitaire.

Au courant des prochaines semaines et des prochains mois, la Municipalité mettra en place un programme de recherche des branchements illicites. Si votre pompe d'assèchement (Sump Pump), votre drain français ou vos gouttières sont illégalement raccordés au réseau sanitaire de la Municipalité, vous devrez apporter les correctifs dans l'immédiat. À défaut de le faire, vous vous verrez remettre un avis de non-conformité ainsi qu'une amende.

ELIZABETH RENAUD DÉSIGNÉE « MAIRESSE D'UN JOUR »

La Municipalité a participé une fois de plus cette année à l'activité « *Conseil des maires d'un jour* » organisée par la MRC de Beauharnois-Salaberry. Cette activité a permis à une élève de sixième année de vivre pendant une journée les responsabilités et les engagements rattachés à la fonction de mairesse, notamment lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1er mai 2017.

Élizabeth Renaud a été désignée « *mairesse d'un jour* » à la suite d'une visite éducative des locaux municipaux par les élèves de sa classe. À cette occasion, la mairesse et le directeur général ont expliqué aux élèves présents le rôle d'une municipalité et d'une mairesse dans le quotidien d'une communauté. Au terme de cette visite, les élèves ont écrit un texte expliquant pourquoi ils aimeraient être maire ou mairesse de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

C'est ainsi que le 1er mai dernier, Élizabeth Renaud a participé à la séance ordinaire du conseil au centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka. Cette dernière a été présentée à l'assistance et elle a été invitée, par la mairesse Caroline Huot, à faire la lecture de son texte qui lui a permis de remporter le concours. En guise de

reconnaissance, le conseil municipal lui a attribué un prix.

À la suite de cette visite, notre jeune lauréate a été invitée, au même titre que 5 autres maires et mairesses d'un jour des autres municipalités de la MRC, à prendre part le 17 mai dernier à l'assemblée publique du conseil des maires de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Félicitations Élizabeth !

Voici le texte d'Élizabeth qui lui a mérité cette reconnaissance :

Pourquoi je voudrais être mairesse de ma municipalité ?

Bonjour à vous,

Je me présente, Élizabeth Renaud. Je vais vous faire une brève description de moi-même. Je suis une jeune femme honnête et je suis à l'écoute des besoins de mes collègues. De plus, je suis une jeune femme d'action qui va jusqu'au bout des décisions que je prends. Je fais preuve de consilience et je suis à l'écoute des gens. J'ai beaucoup d'intérêt envers la politique et je n'ai pas de préjugé envers personne. Je n'ai pas peur des mauvais commentaires de la part des autres et je ne recule jamais face aux

différences et aux difficultés. Je suis autonome et responsable et comme mairesse, ces deux éléments sont très importants.

Je voudrais changer...pas changer, mais bien améliorer la municipalité.

Je propose donc d'ajouter quelques éléments comme des parcs, favoriser un développement résidentiel pour de nouvelles familles, construire une piscine municipale et créer des camps de jour à thématique (musical, sportif) car la municipalité passe nécessairement par le renouvellement de la population grandissante.

Maintenant, je réponds à la question qui est : Pourquoi je voudrais être mairesse ? J'aimerais être mairesse afin d'avoir l'opportunité d'améliorer la qualité de vie de ma municipalité et de mes citoyens. Également, pour mieux accueillir les nouveaux arrivants. Je pourrais aussi vous dire que la municipalité doit avoir une image moderne en misant sur l'urbanisme tout en respectant notre environnement rural. Pour que la municipalité se développe davantage et qu'elle soit à son meilleur, il faudrait améliorer le système d'égout et la qualité de nos routes.

Pour terminer, en me choisissant vous aurez tout le respect qui se doit. Aujourd'hui, je vous demande d'appuyer ma candidature, car mon programme électoral est orienté vers la réussite et l'amélioration.

Merci, Élizabeth Renaud



SERVICE INCENDIE

SAISON DU BBQ

Le Service incendie vous rappelle d'entreposer votre réservoir ou votre bonbonne de propane dans un endroit frais et aéré pour un été en toute sécurité !



Travaux sur votre propriété - permis nécessaire

Nous vous rappelons que vous devez obligatoirement vous prévaloir d'un permis avant de procéder à des travaux sur votre propriété, que ce soit pour des fins de construction, de démolition et/ou de rénovation. Vous éviterez ainsi des désagréments. Pour toute information, communiquez avec l'inspectrice municipale en composant le (450) 373-8944 au poste 204, ou consultez notre site Internet pour effectuer une demande en ligne.



Abris temporaires

Nous vous rappelons que tous les abris temporaires doivent être démontés et retirés, et ce, dès maintenant. Les propriétaires d'abris temporaires toujours en place seront passibles d'une amende.



Tonte de la pelouse et respect du voisinage

Lors de la tonte de votre pelouse, évitez de répandre les résidus d'herbe sur la voie publique. De plus, lors de vos activités estivales extérieures, respectez le voisinage en évitant d'être trop bruyant, afin de ne pas troubler la paix publique, et respecter ainsi la tranquillité et le bien-être d'autrui.

Possession d'un chien

Si vous possédez un chien, assurez-vous que ce dernier n'aboie pas de façon à troubler la paix, la tranquillité et le bien-être d'autrui et assurez-vous de le garder à l'intérieur de votre limite de terrain. Lors de vos promenades, votre animal doit être tenu en laisse. S'il produit des matières fécales sur la place publique ou sur un endroit privé, vous devez les enlever immédiatement et en disposer d'une manière hygiénique.

Feux à ciel ouvert

Si vous comptez allumer un feu à ciel ouvert, vous devez obtenir un permis de feu, si celui-ci en est un de branches et de feuilles. De plus, assurez-vous que l'émission d'étincelles, d'escarbilles ou de suie ne se répandent pas sur la propriété d'autrui.

Vidange d'installation septique

Nous vous rappelons qu'en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2, r22), vous devez vidanger votre fosse septique tous les deux ans dans le cas d'une résidence. Dans le cas d'une installation saisonnière, cette opération doit s'effectuer tous les quatre ans.

Une fois l'opération terminée, nous vous invitons à nous fournir une copie du document certifiant que la vidange a

été effectuée. Nous comptons sur votre collaboration.

Nettoyage des terrains

Avec le retour du beau temps, nous vous invitons à nettoyer vos terrains, à enlever tous les débris et à ranger vos différents articles, afin de garder votre cour et votre environnement propres.

Propreté des routes

Lors de travaux dans les champs ou sur votre terrain ou au moment de transporter du matériel ou de la machinerie, faites en sorte de garder les routes propres et sécuritaires. Il en va de votre responsabilité.

Récupération des algues

En prévision de la saison 2017 du ramassage des algues en bordure de route, nous vous informons que les collectes débiteront le 4 juillet et se poursuivront tous les mardis jusqu'au 10 octobre inclusivement.

Notez qu'une collecte spéciale aura lieu le mardi 13 juin.

Station de vidange des véhicules récréatifs (VR)

La station est maintenant ouverte pour la saison. Elle se situe aux coins des rues de la Gare et Centrale. N'oubliez pas que l'eau n'est pas potable et qu'il faut garder les lieux propres. Nous vous remercions de votre coopération.

SÛRETÉ DU QUÉBEC



RADAR PÉDAGOGIQUE

Dans la foulée des actions entreprises pour améliorer la sécurité routière, la Municipalité a acquis, au printemps 2017, en partenariat avec les municipalités locales de la MRC de Beauharnois-Salaberry, un radar de vitesse à affichage de couleur. Il s'agit d'un outil d'information qui affiche la vitesse de l'usager de la route incitant celui-ci à ralentir lorsque la vitesse réglementaire est dépassée. L'affichage est instantané, individualisé et dynamique. Cet afficheur de vitesse est pédagogique dans la mesure où il fait prendre conscience à l'usager de la route qu'il respecte ou outrepassa la limite de vitesse, invitant celui-ci à adapter sa conduite à son environnement.

Il est important de préciser que le radar pédagogique ne permet pas la production de contraventions, comme les radars photo ou les appareils de surveillance aux feux de circulation. Il n'a donc pas pour but de

sanctionner l'usager, mais bien de l'informer de la vitesse à laquelle il roule et de l'aviser s'il contrevient à la limite de vitesse affichée sur la route. La couleur inscrite dépend de la vitesse. Ainsi, l'affichage de la vitesse est :

- verte, lorsque la vitesse est respectée ;
- rouge, lorsque la vitesse est légèrement, modérément ou largement dépassée.

Les sites ciblés pour l'installation du radar pédagogique sont la zone scolaire, de même que les endroits où l'on a décelé par le passé des comportements fautifs des usagers de la route.



L'objectif du radar pédagogique est de faire respecter les limites de vitesse à des endroits où la circulation est critique ou difficile. Le radar se déplacera de municipalité en municipalité sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry au cours des prochains mois.

PARTAGE DE LA ROUTE

L'importance de faire place aux utilisateurs d'aide à la mobilité motorisée

Un triporteur, un quadriporteur ou un fauteuil roulant motorisé permet à de nombreuses personnes de conserver leur autonomie dans leurs déplacements.



Depuis juin 2015, un projet pilote prévoit de nouvelles règles de circulation pour les utilisateurs de ces véhicules d'aide à la mobilité motorisée (AMM). Par ce projet pilote, on laisse davantage de flexibilité aux utilisateurs d'AMM dans leur choix

d'itinéraire, tout en assurant un partage de la route sécuritaire entre les différents usagers de la route.

En vertu de cette initiative, il est désormais possible pour les utilisateurs d'AMM d'emprunter les trottoirs, les voies cyclables, et, à certaines conditions, la chaussée et son accotement.

De plus en plus d'utilisateurs d'AMM circuleront sur la voie publique. Pour votre sécurité et celle des autres, soyez vigilant et adoptez une attitude ouverte et courtoise lors de vos déplacements.

Pour en apprendre davantage sur le projet pilote, visitez le www.transports.gouv.qc.ca.



BON PIED, BON Oeil !

La MRC de Beauharnois-Salaberry et ses municipalités annoncent que la campagne de sensibilisation « Bon pied, Bon oeil » effectue un retour cette année sur l'ensemble du territoire. Cette campagne vise à

sensibiliser les piétons et les conducteurs au respect des règles de la circulation, à la courtoisie et au partage de la route. La campagne 2017 se tiendra de nouveau en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec et de concert avec le Comité de Sécurité publique de la MRC, la Sûreté du Québec et le Service de police de Châteauguay.

Afin de maximiser le rayonnement de la campagne et ses retombées, les activités de sensibilisation et de communication s'étaleront à nouveau sur une période de 4 mois, soit de mai à aout.

Une panoplie d'outils et d'activités

Au cours des prochaines semaines, les partenaires de campagne renoueront avec une panoplie d'outils et d'activités de communication comme des bandeaux promotionnels pour les sites Internet et pages Facebook, des napperons informatifs, des affiches, des dépliants, de la sensibilisation dans les milieux scolaires, les centres d'hébergement et les camps de jour, le tout appuyé par des entrevues médiatiques et des relations de presse.

Opérations de sensibilisation sur le terrain

Le mois de juin marquera l'apogée de la campagne, alors que les deux services de

police tiendront des opérations terrains de sensibilisation sur des lieux névralgiques et sensibles dans chacune des sept municipalités de la MRC (Beauharnois, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Urbain-Premier, Sainte-Martine et Salaberry-de-Valleyfield).

« De récentes statistiques dévoilées en avril dernier par la Société de l'assurance automobile du Québec démontrent que 63 piétons sont morts au Québec en 2016 comparativement à 45 en 2015, soit une hausse de 40% en un an et de 8,6% par rapport à la moyenne de 2001 à 2015. Ces chiffres témoignent qu'il y a encore de la sensibilisation à faire et qu'il faut inciter les piétons et les automobilistes à adopter des comportements responsables et à respecter la signalisation et le Code de la sécurité routière. Il faut tout de même admettre que ce bilan 2016 est le « deuxième meilleur » en 70 ans au chapitre des décès et des blessés graves sur les routes » de conclure Mme Maude Laberge, préfète de la MRC de Beauharnois-Salaberry et mairesse de Sainte-Martine.



BIBLIOTHÈQUE MAXIME-RAYMOND

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mardi : 9h à 12h et de 13h à 16h30

Mercredi : 18h30 à 20h

Samedi : 9h30 à 11h30

CONGÉS FÉRIÉS ET VACANCES ESTIVALES

Notez que la bibliothèque Maxime-Raymond sera fermée les samedis 24 juin et 1er juillet ainsi que du samedi 22 juillet au mercredi 9 août inclusivement.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour compléter l'équipe actuelle qui effectue les prêts de livres aux élèves de l'école primaire Notre-Dame-de-l'Assomption. Les places à combler sont pour septembre prochain et vous devez être disponible un à deux jeudi matin par mois pendant l'année scolaire. Si vous êtes intéressés à rejoindre l'équipe, veuillez contacter Mélanie Roux au (450) 373-8944, poste 209.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE – JEUNESSE



Par Geoffrey Leduc, 13 ans

Titre : L'agent Jean –

Tome 2 – Saison 2 –

La Nanodimension

Auteur : Alex A.

Éditeur : Presses Aventure

Année : 2017

Pages : 112

Bonjour cher lecteur,

La chronique du mois de juin portera sur : L'agent Jean Tome 2 Saison 2 : La Nanodimension. À ce jour, ce tome est la dernière bande-dessinée de l'auteur québécois



cois Alex. A. Cette série de bande dessinée est destinée à un public de notre âge de 8 à 14 ans. Le personnage principal est un Agent surdoué aux méthodes insolites que vous apprendrez à découvrir. Dans ce livre,

Jean doit à nouveau sauver le monde du président Tibérius avec l'aide de ses amis : WXT, Bulle, Henry, Flick et Tik. C'est le grand retour de l'univers désenchanté de l'agent Jean. Monsieur Alex A. se démarque avec ses bandes dessinées. Il a une imagination débordante pour être capable d'écrire des aventures folles d'espionnage semblables à celles de l'Agent 007, mais en plus disjointées.

Je vous invite à débiter avec la saison 1 du même auteur qui comprend 8 volumes et qui saura, j'en suis certain, vous entraîner dans cet univers d'espionnage rocambolesque.

Bonne lecture à tous!

UNE JOURNÉE DE REBOISEMENT À SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Le jeudi 11 mai dernier, une vaste journée de plantation a eu lieu sur différents terrains et parcs de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka. Cette activité de reforestation de plus de 500 arbres a été rendue possible grâce à une subvention du *Programme de Reboisement Social™* d'Arbre-Évolution, ainsi qu'à la participation de tous les élèves de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, de son personnel, de nombreux citoyens-bénévoles, des membres du conseil municipal et d'employés municipaux.

UN PROJET CONJOINT

Le projet a été planifié conjointement par la Municipalité et la coopérative Arbre-Évolution. En plus de coordonner la journée de plantation, cet organisme a fait les démarches afin de financer la majeure partie du projet. « *On a développé un programme pour aider les communautés à répondre à leurs besoins socio-environnementaux. Nous avons une multitude de bailleurs de fonds qui rendent tout cela possible. Ce sont des entreprises, des festivals et des organismes qui veulent simplement faire un geste pour la planète* », explique Simon Côté, coordonnateur d'Arbre-Évolution.

Ces 500 arbres ont été mis en terre au nom du Forum Social Mondial 2016, une des plus importantes rencontres internationales de la planète qui s'est tenu à Montréal au mois d'août dernier. « *Des milliers de personnes de partout dans le monde se sont réunis chez nous pour penser la société de demain. Mais ceci n'a pu se faire sans empreinte climatique. Heureusement, la plantation d'arbres nous permet de réduire la pollution atmosphérique* » de dire madame Katina Binette, facilitatrice du



groupe de travail Écoresponsabilité du Collectif FSM 2016.

Cette plantation de grande qualité s'est effectuée en de multiples endroits, à savoir au parc-école, au skate parc, au terrain de tennis, au parc Lavigne, au parc des Brises, au terrain de soccer, à l'intersection de la rue Centrale, du rang du Cinq, ainsi que du chemin du Petit Bois. « *Les arbres sont de bonne taille, les essences sont variées et un paillis a été mis au pied des plants. Déjà, on ressent la présence de ce reboisement dans nos parcs, mais d'ici quelques années, les citoyens vont vraiment avoir accès à des parcs boisés riches et uniques* », de préciser le directeur général de la Municipalité, Maxime Boissonneault.

UN DINER COMMUNAUTAIRE POUR CÉLÉBRER LA NATURE

Lors de cette journée de plantation, un dîner communautaire ainsi qu'un dessert glacé ont été offerts gratuitement par la Muni-

palité à tous les élèves de l'école ainsi qu'aux bénévoles grâce à l'apport généreux de commanditaires, dont Métro Plus Valleyfield et la Table à Chantal. « *Ce dîner, tout comme cette journée, permet de nous rassembler autour d'un objectif commun, dans le plaisir et la joie : la nature. Tous ensemble, nous prenons conscience de l'importance de nos gestes et par cette plantation que nous venons de réaliser aujourd'hui, ce sont nos jeunes de demain qui pourront en bénéficier par un environnement sain* » de renchérir M. Boissonneault.

La Municipalité tient à remercier l'ensemble des acteurs impliqués dans ce projet pour l'environnement. « *Aujourd'hui, par la présence de tous ces gens et des organismes qui supportent ce magnifique projet, nous pouvons être fiers de cette réalisation. Sans tous les élèves et les bénévoles, on n'aurait jamais pu planter tous ces arbres en une seule journée. Ils ont été efficaces!* » de rajouter la mairesse, Caroline Huot.



LA PETITE SÉDUCTION



La Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka tient à souligner et à remercier tous les bénévoles et partenaires qui ont investi temps et énergie dans le projet de La Petite Séduction 2017

Pour votre conviction et votre persévérance, pour votre ouverture à l'enrichissement de vos connaissances et au partage de votre expérience et surtout pour les efforts que vous avez consentis au cours des derniers mois, nous vous disons **MERCI !**

Sylvie Émond
Stéphanie Leclerc-Latulippe
Sylvie Bélanger
Hélène Brière
Maryse Fortier
Jinny Latulippe
Noëlla Forest
Robert Hogue
Yves Provençal
André Major
Claudette Lafond
Raphaëlle Brière
Mélanie Roux
Chantal Lafleur
Lise Leduc
Paul Noël
Guy Longtin
Marie-Ève Thibault
Johanne Bibaud
Josée Lajeunesse
Gilles Vachon
Marie Pilon

Germain Leduc
Rita Leduc
Maurice Leduc
Danielle Provençal
Gaëtan Verner
Céline Boileau
Maxime Boissonneault
Marie-Christine Giroux
Marc-Michel Rousseau-Lefebvre
Michel Sauvé
Éric Legault
Éric Décoste
Martin Godin
Camping à la Claire Fontaine
Deny Cardinal Photography
Himbeault Gibier
Hôtel Plaza Valleyfield
Jardin St-Stan
Magasin R. Thibault et fils INC.
Marché d'alimentation Daniel Crevier INC.
Multi-Son et Lumière
Vergers Leahy

Chacun à votre façon, vous avez brillé au sein du comité par l'excellence, l'innovation, la créativité et l'engagement admirable dont vous avez fait preuve tout au long de cette agréable aventure. Vous avez su laisser votre marque dans le cœur de notre communauté.

COURSE À PIED DU 7 MAI DERNIER

En raison du temps froid et pluvieux, la Municipalité s'est vue dans l'obligation d'annuler la course et la marche à pied du 7 mai dernier. Nous rappelons aux 70 participants qui se sont inscrits et à tous ceux voulant y participer, que la course sera reportée au 13 août 2017. Nous vous invitons à cette activité familiale tout à fait gratuite. Merci à tous les coureurs et aux bénévoles qui rendent possible ce bel événement.

On se donne rendez-vous en août prochain!

Pour plus d'informations, composez le (450) 373-8944, poste 206.

CAMP DE JOUR 2017

Nous vous informons que le Camp de jour 2017 se tiendra du 26 juin au 11 août. Suivez-nous sur Facebook (Camp de jour St-Stan).

Pour plus d'information, composez le (450) 373-8944, poste 206.

JOURNÉE DE LA NATURE

La journée de la nature a connu une belle réussite cette année. Pour l'occasion, les résidents de la municipalité ont pu se procurer arbres et sacs de terre offerts par le Club des 4H et les Sols Isabelle, et profiter des nombreux kiosques sur place.

D'année en année, plusieurs kiosques se rajoutent et l'activité augmente en popularité. À l'année prochaine!

BOOTH CAMP EN PLEIN AIR – PARC LAVIGNE

Avec Marie-Christine Giroux
Dimanche 16 juillet – 30 juillet – dès 10h
Apportez votre énergie et vos espadrilles et venez-vous entraîner avec nous! Gratuit!
Parcours adaptable à tous les niveaux.



FÊTE NATIONALE LE 23 JUIN AU PARC LAVIGNE

La Fête
nationale
du Québec



à St-Stanislas-de-Kostka

Vendredi

23 juin 2017

18h à 2h

Parc Lavigne

Gratuit!



- ✿ Chansonnier
- ✿ Jeux gonflables
- ✿ Grillades, pizza et crème glacée
- ✿ Bar et rafraîchissements
- ✿ Barbe à papa, maïs soufflé
- ✿ Feux d'artifice
- ✿ Feu de joie

Apportez vos chaises!



Desjardins

DESJARDINS NATIONALE
Guy Leclair
DÉPUTÉ DE BEAUMIROIR
FIER PARTENAIRE

Nous sommes à la recherche de bénévoles. Si vous êtes intéressé(e), contactez madame Marie-Christine Giroux au (450) 373-8944, poste 206. Venez en grand nombre, il y aura du plaisir pour toute la famille!

ORGANISMES RÉGIONAUX

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALLEYFIELD

Denyse Faubert Major

Récipiendaire de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés

Depuis sa tendre enfance et jusqu'à ce jour, le bénévolat et l'entraide font partie des valeurs profondes de madame Faubert Major. À travers le bénévolat, elle contribue à la saine gestion d'organismes communautaires pour le mieux-être des personnes les plus vulnérables de la communauté : les jeunes et les personnes âgées. Elle permet, notamment, la transmission du patrimoine artisanal à nos jeunes. Madame Denyse Faubert Major est impliquée auprès de plusieurs organismes, dont le Centre d'action bénévole de Valleyfield.

La Municipalité tient à offrir toutes ses félicitations à madame Denyse Faubert Major, résidente de Saint-Stanislas-de-Kostka pour cette distinctive mention. Votre engagement contribue à faire une différence.



L'honorable J. Michel Doyon, Lieutenant-gouverneur du Québec et Madame Denyse Faubert Major.



Diocèse de Valleyfield

125^e anniversaire

Héritage Présence Espérance

11 juin 2017 à Saint-Anicet

Ouverture des fêtes dans notre région
Messe, lunch et présentations historiques

30 septembre 2017 à Sainte-Barbe

Dîner et journée retrouvailles
pour le 50^e de l'église de Sainte-Barbe

14 octobre 2017 à Saint-Stanislas-de-Kostka

(remis au 15 octobre en cas de pluie)

Action de Grâce

Familles rurales et urbaines
Art & culture (Circuit des épouvantails)

22 octobre 2017 à St-Louis-de-Gonzague

(paroisse Saint-Viateur)

Messe, présentations historiques
Exposition de photos

24 novembre 2017 à Saint-Joseph (Huntingdon)

Concert sacré oecuménique



PROGRAMMATION ESTIVALE AU PARC DES BRISES – PLUSIEURS ACTIVITÉS GRATUITES!

Notez que toutes ces activités se déroulent au parc des Brises situé au coin des rues Brosseau et Robert-Cauchon.

YOGA EN PLEIN AIR – PARC DES BRISES

Avec Francis Renaud

Samedi 3 juin – 10 juin – 17 juin – dès 10h



LOCATION DE KAYAKS

Weekends du 8 et 9 juillet et du 5 et 6 août – 9h à 16h

9h à 11h - Les citoyens de Saint-Stanislas-de-Kostka pourront faire du kayak. Location de kayak adulte ou enfants. Gratuit!

11h – Location de kayaks sur place. Possibilité de réserver à l'avance au (514) 701-1444 pour 3 heures et plus.



SPECTACLE EN PLEIN AIR DE MARIE-PIERRE LEDUC, EX-CANDIDATE DE LA VOIX!

Samedi 15 juillet dès 19h00

Participante à la populaire émission *La Voix* en 2016 et membre de l'équipe d'Ariane Moffat, Marie-Pierre Leduc a la musique tatouée dans la peau. On se souvient de son passage à l'émission populaire : les larmes de son fils Élie, l'assurance de la chanteuse sur scène, sa voix éraillée et ses yeux pétillants de volonté. Aujourd'hui, c'est comme auteure-compositeure-interprète que Marie-Pierre laisse sa marque.

Marie-Pierre a consacré son année 2016 à la création de son nouvel album de chansons originales francophones nommé « Mon Univers », dont la sortie est toute récente. En cas de pluie, le spectacle se déroulera au centre socioculturel, situé au 221, rue Centrale.



CINÉMA EN PLEIN AIR – BALLERINA

Samedi 12 août dès 20h au parc des Brises Apportez vos chaises, vos couvertures et vos friandises! En cas de pluie, l'activité se déroulera au centre socioculturel, situé au 221, rue Centrale.



CROQUE LIVRES



Prenez un livre, remettez-en un !

Une boîte qui garde à l'abri des livres que vous pouvez prendre gratuitement.

Pour que le Croque-Livres soit toujours bien garni, nous vous invitons à y mettre un livre lorsque vous en prenez un.



SUBVENTION – COUCHES LAVABLES

Le règlement 324-2017 établissant un programme d'encouragement à l'utilisation de couches lavables a été adopté par le conseil municipal. En février, le conseil a reçu une demande citoyenne afin d'établir, sur son territoire, un tel programme.

Les élus reconnaissent que l'établissement de ce programme permettra de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement et, par le fait même, une économie pour les contribuables considérant les coûts d'enfouissement des déchets.

Tous les détails sur ce règlement et le formulaire pour déposer une demande de subvention sont disponibles en suivant ce lien :
<http://st-stanislas-de-kostka.ca/fr/demande-de-subvention-pour-lutilisation-de-couches-lavables>



RAPPEL COLLECTES SPÉCIALES

COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

Quand :

Prochaines collectes des déchets volumineux :

- **Lundi 3 juillet**
- **Lundi 10 juillet**

Consignes :

- La collecte des déchets volumineux est réservée pour les déchets qui sont trop gros pour être mis dans le bac lors de la collecte ordinaire et qui ne peuvent pas être envoyés à l'écocentre ou donnés dans un centre de dons. Exemples : divan, toile, tapis, matelas, parasol, échelle de piscine, etc.
- Les surplus de déchets mis dans des sacs ou des boîtes à côté du bac ne seront pas ramassés. Vous pouvez apporter vos surplus de déchets à l'écocentre de Salaberry-de-Valleyfield (2575, boul. Mgr-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield).

Pensez à rapporter vos matériaux de construction, vos électroménagers et vos appareils électroniques à l'écocentre de Salaberry-de-Valleyfield (2575, boul. Mgr-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield).

Pour savoir si un déchet peut être recyclé, envoyé à l'écocentre ou donné, consultez HeRRRVé, le Bottin des récupérateurs sur le site Internet de la MRC de Beauharnois-Salaberry. (www.mrc-beauharnois-salaberry.com).

COLLECTE DES SURPLUS DE CARTON À CÔTÉ DU BAC DE RECYCLAGE

Quand : Mardi 4 juillet

Consignes :

1. Seulement les surplus de carton seront acceptés à côté du bac
2. Les cartons doivent être mis à plat ou regroupés dans une boîte
3. Le format de vos cartons ne doit pas dépasser 1m³ (3 pi³)



4. Assurez-vous de laisser un dégagement d'au moins 60 cm (2 pi) entre les cartons et le bac de recyclage
5. Les cartons doivent être non cirés, propres et exempts d'autres matériaux (ex : morceaux de bois, styromousse, etc.)

En dehors de cette collecte, vous pouvez aller porter vos cartons et votre surplus de recyclage toute l'année à l'écocentre de Salaberry-de-Valleyfield (2575, boul. Mgr-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield).



Questions sur les collectes spéciales? Contactez le Service Environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry (450) 225-0870, poste 239 ou environnement@mrc-beauharnois-salaberry.com)